



Hébergement de dépannage désastreux

Par **luluberlu117**, le **10/12/2014** à **14:54**

Bonjour,Je sollicite un conseil de votre part car je suis dans une sorte d'impasse ou je ne sais que faireJe loue un studio HLM, dans lequel je résidais que 2ou3 jours par semaine, le reste du temps étant chez ma concubineIl y a environ 1an une proche (famille) se fait expulser de son pavillon (vente par adjudication) moi bonne âme lui propose en dépannage mon studio, seul contrepartie le paiement du loyer, et EDF, pensant que tout allait bien se déroulerMalheureusement depuis quelques mois tout se passe mal, elle ne règle plus les loyers en cours, et n'as jamais payé l'EDFDepuis elle me fuit,quasiment impossible à joindre, lorsque je sonne elle n'ouvre pas, et laisse la clé sur la serrure de façon à ce que je ne puisse pas ouvrir (car je possède un double, ça reste chez moi) le peu ou j'arrive à la voir elle dit que je l'agresse et que je la harcèle, pour résumé j'ai l'impression qu'il m'est impossible de la délogerDonc bien sur je souhaite récupérer mon studio mais de la façon la plus légale qu'il soit, car il paraît évident que si j'utilisais une manière un peu rude, elle n'hésiterait pas à faire un dépôt de plainte contre moiJe ne lui ai jamais fait de certificat d'hébergement, tout est à mon nom, Edf, assurance, loyer, elle ne possède même pas la clef de la boîte aux lettresDonc en espérant qu'une bonne âme aurait de bon conseils à me proscrire je vous remercie d'avanceCORDIALEMENT L.L

Par **aguesseau**, le **10/12/2014** à **15:05**

bjr,vous pouvez déjà faire résilier votre contrat électricité puisqu'il est à votre nom, d'ailleurs si les factures ne sont pas payées, le fournisseur suspendra l'alimentation électrique.comme vous êtes le seul locataire, vous pouvez changer en son absence le barillet de la serrure.enfin il faut savoir que vous n'aviez pas le droit de sous louer ce logement sans l'accord de votre bailleur.mais vous pouvez lui exposer votre problème.sinon il vous faudra

entamer une procédure devant un tribunal pour faire expulser votre ami, vous devez également lui envoyer une mise en demeure de quitter ce logement soit par LRAR soit par huissier. Je vous souhaite bon courage car il vous faudra quelques mois pour récupérer votre logement sans oublier le coût.

Par **moisse**, le **10/12/2014** à **16:05**

Bonsoir, Je ne pense pas qu'il soit irrégulier pour le seul locataire en titre de changer le barillet de serrure. Parcourir un autre chemin va s'avérer long, coûteux et pas forcément plus efficace.